NUMERO XXXVII.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 10. Mai 1803.

De FRIBOURG, *en* Suisse, *le* 22. *Avril.*

LE Colonel *François*, *Rapp*, vient de reparoître en *Suisse*. Ayant remis hier ici au *Land-Amman* une Lettre du *Premier-Consul*, il part aujourd'hui pour *Berne* & les petits Cantons. Le 15. de ce mois, les Gouvernemens Cantonaux, élus par les Habitans, ont remplacé dans tout le Pays les Commissions provisoires. Le Gouvernement de *Fribourg*, ayant le *Land-Amman Affry* à la tête, a rendu à cette occasion la Proclamation ci-dessous.

Avoyer, les Grand & Petit Conseils, &c.

„ CHERS CITOYENS, Appellés par le voeu & la confiance de nos Concitoyens, à remplir la tâche pénible que nous imposent le salut de la Patrie & l'attente des gens de bien, nous vous annonçons, que, conformément à l'Acte de Mediation, le Grand & le Petit Conseil se sont constitués aujourd'hui, & que chacune de ces Autorités commencera dès ce jour l'exercice des fonctions, que la Constitution du Canton lui a désignées. Remplir & régler les détails de l'organisation des pouvoirs & l'institution des Autorités subordonnées, organiser la Police & l'Administration intérieure du Canton; tels seront les premiers objets de nos soins & de nos travaux. Nous aurons pour guide, l'expérience de cinq ans de Révolution; pour but, votre bonheur: rétablir l'ordre, arrêter les progrès de l'immoralité, seront nos plus surs moyens. Si le premier devoir d'un Gouvernement est de mériter la confiance de ses Commettans, le devoir du Citoyen consiste à répondre aux intentions paternelles de ses Magistrats & à seconder leurs efforts; car quelle peut être la prospérité d'une Nation, chez qui le sentiment moral est étouffé, & les principes de l'honnête Homme anéantis. Là, où le Gouvernement est en lutte permanente contre la perversité des moeurs & des habitudes Anti-sociales, les Loix sont sans effet, la force du Gouvernement s'épuise infructueusement, & le lien Social se dissout. Dépouillez-vous, CHERS CONCITOYENS, de cet esprit de Parti, de ces esprits, qui ulcère les coeurs & aigrit les ames; renoncez aux divisions intestines, qu'enfanta l'égoïsme pour votre perte; abandonnez ces passions haineuses, qui déshonorent le Citoyen & dénaturent son caractère: reconnoissez à cette noble franchise & à toutes les vertus Républicaines, qui distinguoient dans tous les tems notre Nation, & auxquelles seules elle dut le bonheur & la considération, qui furent si longtems son partage; que le même esprit, les mêmes sentimens animent desormais les Enfans de la Patrie, & les réunissent autour de ses Pères. "

„ Vous, Ministres de l'*Evangile*, dépositaires & interprètes de cette sainte Religion, qui lie l'Homme à la Société & lui fait chérir ses devoirs, unissez votre zèle, vos moyens, aux nôtres: Répandez cet esprit d'union, qui constitue la base du *Christianisme*: Formez l'esprit & le coeur du Citoyen, & développez dans vos Frères ce sentiment moral, qui porte l'Homme a chérir ses semblables & à oublier les injures. Vous, Habitans des Maisons Religieuses, le terme de vos maux n'est pas éloigné; nous ne négligerons rien de ce qui pourra servir à les abréger & à en alléger le poids; nous ferons, en un mot, tout ce qui dépendra de nous pour assurer votre sort & votre existence: Nous réclamons en échange de votre part un attachement inaltérable a l'ordre Constitutionnel, qui vient d'être établi; quoiqu'isolés de la Société par les voeux, que vous avez prononcés, vous n'en êtes pas moins appellés à concourir à sa félicité; le respect, la confiance & l'influence, que vous acquièrent l'austérité de vos moeurs & la sainteté de votre état, vous devez les faire servir au perfectionnement de vos semblables, & à leur inspirer une obéïssance illimitée à la Loi. Vous, enfin, Pères de Famille, qui formez le premier chaînon de l'Hiérarchie Sociale, que votre autorité, vos leçons, votre exemple, guident ceux que la Providence & la Nature ont confiés à vos soins. "

„ Ce n'est que par la réunion de nos efforts que nous pourrons atteindre le grand but, qui nous est proposé, & remplir le voeu de notre grand Médiateur, la prospérité publique & le bonheur de tous. "

FRIBOURG, *le* 18. *Avril* 1803.

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *du* 14. Floréal (4. *Mai.*)

„ Les choses ont pris à *Paris*, pour les Amis de la Paix, l'aspect le plus alarmant. Le premier bruit du départ de l'Ambassadeur d'*Angleterre* n'avoit déjà que trop de fondement; il n'étoit en effet que *prématuré*. Le même Journal, où on le donna à entendre le 11. de ce mois, en contenoit hier la confirmation plus expresse. Mylord *Whitworth* n'avoit pas assisté, le Dimanche 11, à l'Audience Diplomatique, donnée ce jour-là aux *Tuileries*; cette circonstance fut relevée dans l'avant-dernière Feuille du Jour-

nal sus-dit, en ces termes : " On a remar-
„ qué, que l'Ambassadeur d'*Angleterre* n'a
„ point paru à l'Audience : Il n'étoit point
„ parti, comme on l'avoit mal à-propos
„ annoncé ; mais on regarde toujours son dé-
„ part comme prochain, si quelque incident
„ nouveau ne le fait changer de résolution. "
Cependant on s'est en vain flatté de ce chan-
gement de résolution de la part de Mylord
Whitworth ; il a quitté cette Capitale, la
nuit passée. S'il faut en croire les rapports
publics, l'Ambassadeur *François*, le Général
Andréossy, a même déjà été rappellé aussi de
Londres. Un *Ultimatum* du Gouvernement
Anglois, apporté ici il y a huit jours, a été
la cause de cette rupture apparente de tou-
tes Négociations. On assure pourtant en-
core, que le *Premier-Consul*, en refusant
de donner à *Paris* une réponse catégorique
à Mylord *Whitworth*, a chargé de propos-
itions conciliantes le Général *Lauriston*, qu'il
envoya en *Angleterre* vingt-quatre heures
après l'arrivée des Dépêches péremtoires du
Cabinet de *St. James*. Au moins la Guerre
n'est pas encore annoncée en *France*, & les
Journaux ont commencé seulement à se relâ-
cher un peu de leur réserve, le Journal sus-
mentionné (le *Publiciste*,) par exemple,
par l'insertion de la Diatribe suivante, sor-
tie ces jours-ci de la plume des *Irlandois*
réfugiés, qui impriment à *Paris* la Feuille
intitulée l'*Argus*. "

„ Le Tocsin d'alarme a été sonné d'abord
par le Cabinet de *Saint-James* : Tout le Plan
du défi étoit régulièrement organisé, préparé
& arrangé en *Angleterre*. Faisons contraster
avec ce système de Politique *Machiavélique*
la franchise, l'énergie, la promtitude & la
force, que le Gouvernement de *France* a dé-
ployées dans ses opérations. L'injure, que
la *Grande-Brétagne* vouloit faire à la *France*
est devenuë pour elle une sorte de triomphe :
Surprise par un cri de Guerre inattendu, au
milieu des plus pacifiques opérations, au mi-
lieu de son active sollicitude pour l'avance-
ment des Sciences & des Arts, de l'Agricul-
ture, du Commerce & de sa Marine, on l'a
vuë, comme par enchantement, mettre sur-
le-champ en activité toutes ses Forces sur
tous les points. Au moment présent, la *Hol-
lande*, l'*Italie*, & tous ses Alliés, sont ou
défendus contre toute invasion, ou préparés
à toute Guerre sur le Continent. En même
tems, des Officiers de distinction ont été en-
voyés dans toutes les Cours de l'*Europe*, au-
tant pour rendre manifestes les vuës & les in-
tentions du Gouvernement de *France*, que
pour contreminer les intrigues de la Faction
qui veut la Guerre dans la *Grande-Brétagne*.
Cette attitude à-la-fois guerrière & pacifi-
que doit faire sentir au Gouvernement d'*An-
gleterre* la nécessité de mettre enfin t
à ses plans d'usurpation. Il est évide
son ambition excède la mesure de son
physique ; son activité s'étend au-de
sphère de sa force. On peut justemen
quer à la *Grande-Brétagne* le caractè
né à *César* par *Lucain* : *Nil actum re
si quid superesset agendum*. Très-pr
ment nous aurons des occasions d'e
cette question importante : " Laquel
„ deux Nations, *Angloise* ou *Franço
„ plus de poids dans la Balance Polit
„ l'*Europe*, & laquelle compromet le
„ liberté & son indépendance ? "
sent, il nous paroît, que l'*Angleter
l'apogée* de sa gloire ; &, comme
nous croyons faire un voeu *patriotiqu
main*, quand nous la conjurons de se
dre dans ses Limites actuelles, & de
là son ambition & sa puissance. "

„ Dans cette conjoncture on re
aussi davantage un Rapport du Min
l'Intérieur au Gouvernement, en
2. de ce mois, & ainsi conçu. "

„ CITOYEN PREMIER-CO
Avant la Révolution on célébroit cha
née, à *Orléans*, l'anniversaire du
1429, jour où *Jeanne d'Arc* força les
à lever le Siège de cette Ville. "

„ Je viens vous proposer de rétabl
Fête vraiment civique. Elle se célé
la-fois dans les Temples & sur le
me, qui fut le théâtre des plus gra
ploits de *Jeanne d'Arc*. Dès le mat
Autorités Civiles & Militaires se ra
ront dans la Cathédrale pour y assister
rémonies Religieuses : Un Membre du
y prononcera l'Eloge Historique, de
d'Arc. On se rendra ensuite, en c
des Hymnes *François* en son honneur
Pont où cette Héroïne, quoique dang
ment blessée, parvint à repousser les E
Le soir, les Spectacles retentiront de
composés à sa gloire & à la louange
les *François*, qui à cette époque défe
la puissance Nationale contre les ef
l'Etranger. "

„ Les Habitans d'*Orléans* apprendr
enthousiasme, CITOYEN PREMIE
SUL, qu'il leur est encore permis d
publiquement leur Libératrice, & le
la *France*, qui n'a point oublié cett
cette Fille courageuse opéra pour le
la Patrie, s'unira d'intention à ces t
ges solemnels d'admiration & de re
sance. " (*Signé*) CHA

„ Les 5. *p. c. cons.* étoient,
soir, à 52. Francs 80. Centimes. "

*EXTRAIT des Nouvelles de L
du 3. Mai.*

„ Nous sommes encore dans la
certitude sur la Guerre ou la Paix.
sager-d'Etat *Shaw*, expédié à *Paris*

Dimanche, 24. Avril, de grand
a remis à Mylord *Whitworth*, le
ain avant la nuit, les Dépêches im-
es dont il étoit porteur. Ces Dé-
, comme elles renfermoient réelle-
es dernières propoſitions du Gouver-
Britannique, ou exigeoient au moins
loppement de la penſée entière du
de *France*, n'ont pas plutôt été
niquées à celui-ci qu'elles y ont
une grande activité. Cependant la
a paru d'abord à l'Ambaſſadeur *An-*
pas devoir être donnée auſſi prom-
, & peut-être a-t-on cherché
à l'eſquiver ou à changer l'état de
ociation. Déjà Samedi, 30. Avril,
our fut informée du premier accueil
timatum Britannique en *France*, à
ion de l'arrivée du Meſſager-d'Etat
Conſtantinople par la voye de *Paris*;
t quitté cette dernière Ville le Mercre-
& apportoit des Dépêches de My-
Whitworth de cette date. Probable-
Sieur *Shaw* ne le ſuivroit point avant
de la ſemaine. En effet, le départ
Meſſager-d'Etat, de *Paris* pour *Lon-*
n'a pas dévancé cette époque; on ne
t pas même arrivé encore, &, de
choſes l'une, ou ſon retour eſt atten-
qu'à ce moment, ou il n'a pas rap-
la réponſe demandée. Jusques hier
iſtres avouoient en Parlement être
état de tirer la Nation de ſon incer-
ſur l'iſſuë des Négociations avec la
ce. Néanmoins, fruſtrés eux-mêmes
égard dans leur attente, à ce qu'il
, & croyant toujours le moment d'u-
nure déciſive des choſes prêt à arri-
ils ſont allés enfin jusqu'à fixer un
délai à l'impatience du Public."

A la dernière Séance des *Communes*,
re du jour appelloit la miſe en délibé-
du projet de conſolider les Droits
ée & de ſortie exiſtans. Mais le Chan-
de l'Echiquier ſe leva pour propoſer
ne, d'après le déſir de pluſieurs
es, de laiſſer de côté cette discus-
ns la préſente incertitude des événe-
Politiques, & de la différer jusqu'à
on connût le réſultat des Négocia-
ntamées avec le Gouvernement *Fran-*
Mr. *Addington* croyoit pouvoir déter-
le délai néceſſaire pour cet effet; il
à ſept jours, " ayant l'eſpoir fondé
vant ſes expreſſions,) que dans l'in-
lle il ſeroit mis à même de faire à
Chambre quelque communication ſur
jet de l'anxiété particulière du Peu-
" ple, à l'égard duquel il étoit extrême-
" ment fâché de n'avoir pû faire beaucoup
" plutôt des ouvertures, pour alléger la
" ſollicitude publique." Ces mots ame-
nérent aiſément le conſentement de toute
la Chambre à ce que la diſcuſſion, relative
aux Douanes, fût ajournée à Lundi pro-
chain. Les mêmes mots devinrent encore
l'occaſion d'un autre ajournement, de l'a-
journement indéfini de la Motion pour faire
des recherches ſur l'état de la Nation. Mr.
Patten devoit mettre cette queſtion ſur le
tapis, aujourd'hui, Mardi: Interrogé, s'il
perſiſtoit encore dans cette intention, après
ce qui venoit d'être dit par le Chancelier
de l'Echiquier, il héſita de répondre déci-
ſivement, jugeant convenable de prendre
auparavant l'avis de quelques-uns de ſes
Hon. Collègues: Mais Mr. *Fox* le déchar-
gea de cette peine, déclarant ſur-le-champ,
que certainement la Chambre ne verroit
que de l'avantage à différer de ſept jours
encore une délibération, qui devoit gagner
à ce délai les lumières à réſulter des ouver-
tures Miniſtérielles, qu'on repréſentoit com-
me devant être faites dans le cours de la
ſemaine. Mr. *Canning* conclut même de
cette perſpective d'une communication pro-
chaine, qu'aucun Membre ne s'oppoſeroit
à ce que la Motion fût ſimplement remiſe
jusqu'après cette communication. L'Au-
teur de la Motion juſtifia le premier l'at-
tente du préopinant; quoiqu'ayant penché
d'abord à ne conſentir à aucun retardement,
il adhéra à-préſent au dernier avis, remer-
ciant les Hon. Membres d'avoir fixé ſon
opinion incertaine. L'avis de Mr. *Can-*
ning fut adopté par la Chambre. Il y a
grande apparence, que cette Queſtion im-
portante de l'examen de l'état de la Nation
tombe tout-à-fait, ſi les Miniſtres peuvent
avoir la Paix à annoncer: Si au contraire
ceux-ci doivent déclarer la Guerre inévi-
table, on ne penſe pas, que Mr. *Patten*
rempliſſe le premier rôle dans les grands
débats, qui dans ce cas s'enſuivront de ſa
Motion; mais que la défenſe principale en
paſſera entre les mains de l'un des Chefs
de ſon Parti. En attendant une ſemblable
diſcuſſion a été annoncée auſſi, hier, dans
la Chambre des *Pairs*. Lord *Darnley* s'y
eſt chargé de cette ouverture. Il avoit gar-
dé le ſilence jusqu'à ce moment, dit-il,
ſe promettant toujours que les Miniſtres ne
continueroient pas à laiſſer le Pays dans l'état
d'incertitude le plus pénible; mais enfin il
ne pouvoit plus s'empêcher de les preſſer
de s'ouvrir à la Chambre ſur les nouvelles

discuſſions avec la *France*, & d'annoncer qu'il feroit lui-même Vendredi une Motion y tendante, à moins qu'un autre Noble Membre, plus propre à cette tâche, ne voulût la remplir. Ce qui venoit de ſe paſſer en même tems aux *Communes*, donna lieu au Comte de *Suffolk* d'engager ſon Noble Collègue à fixer ſa Motion à un jour plus éloigné. Mylord *Hobart*, Miniſtre du Roi, desapprouva la mention faite des délibérations de l'autre Chambre, condamnant ce procédé comme irrégulier. Lui & le Secrétaire-d'Etat Lord *Pelham* trouvèrent, au reſte, le déſir de voir ré myſtère des Négociations très-nat très-légitime; ils proteſtèrent, que niſtres eux-mêmes ſouhaitoient ard de pouvoir lever le voile, & qu'ils par tous les moyens cherché à accé moment où cela pourroit ſe faire. tion de Lord *Darnley* fut indiquée au Lundi prochain; & en conſéq fut ordonné, que tous les Lords ſommés à ſe rendre à la Séance de ce

„ 3. *p. c. conſ.* 63. à 64. *Annuit p. c.* 99. & un quart. "

Sont dévoluës à la nouvelle Chambre Pupillaire, *ainſi qu'à celle* chargée de la des Maſſes inſolvables *de la Colonie de* SURINAM, *les Maſſes ſuivantes; ſçavoir* de Hermanus Sytſama *le* 5, J. W. Kaps *le* 9, Maria-Antonia Schelicque *Veuve* van Claveren *le* 15, Friederig-Wilhelm Stupp *le* 17. *Septembre*; Johan-Jacob Th Johannes Kok *le* 10, Henri-Chriſtoph Broſche *le* 20. *Octobre de cette année. Co ment à l'Article* XIV. *de l'Inſtruction & Ordonnance, émanées pour la ſus-dite Ch on prie tous ceux, qui ont à former des prétentions à la charge des Maſſes ſus-dites, en ſont Débiteurs, de déclarer leurs prétentions ou faire le payement de ce qui pourr dû par eux, dans le délai d'une année à compter du jour auquel les dites Maſſes ſon luës à la Chambre, à peine de déchéance de leur droit & juſtice envers les Curat la dite Chambre.*

PARAMARIBO le 5. Novembre 1802. (Signé) J. E. VAN ONNA, Secré

NB. *Comme* ſix mois *du terme d'un an, ſtipulé dans l'avis ci-deſſus, ſont déjà e e terme de payement & de déclaration des prétentions reſpectives vient d'être prolongé Sous-ſigné, dûment autoriſé à cet effet, de ſix nouveaux mois à compter de ce jour.*

AMSTERDAM, le 4. Mai 1803. (Signé) C. VAN HOOGEVEEN-LANGERA

Vente publique à ROTTERDAM, *d'une partie de* 1186. *Balles de Caffé de Mo quelle ſe fera le* 11. *Mai* 1803. *par les Courtiers Jurés* H. BROUWER, Fils de ZYLMANS & S. FABER, *duxquels on pourra s'adreſſer pour obtenir des i ſions ultérieures.*

Le Sieur PRETEAUX, *Dentiſte de* Paris, *prévient le Public, qu'il déſire s'éta* Amſterdam. *Il n'a rien négligé de tout ce qui pourroit lui faire connoître cet Art pa ment; il étudia la Chirurgie trois ans au Grand-Hôpital de* Lyon, *& il y pratiq tes les opérations; il a enſuite étudié l'Art du Dentiſte trois autres années ſous le S boiſchemant, célèbre Dentiſte de* Paris, *& a été ſon Adjoint. Celui-ci a bien v plus lui donner le procédé des râteliers de compoſitions Minérales, approuvés par l'Ac des Sciences & la Société de Médecine de* Paris. *Ces râteliers ont été mis en grand en* Angleterre *par ſon Frère, qui a obtenu un Brevet d'invention: Ils ne s'altèrent j même par les acides les plus forts; reſtent toujours également beaux toute la vie, & très-bien les dents & les gencives naturelles; on mange avec eux auſſi bien q dents; on peut même caſſer avec eux les noyaux les plus durs; il les garantira. Le teaux fait auſſi toutes eſpèces de râteliers en cheval marin; il les fait joindre ſi bie gencives, qu'il eſt impoſſible aux alimens de s'y inſinuer. Les Perſonnes, qui voudr renouveller leurs râteliers ſans être connuës, peuvent les lui envoyer; il les fera tout ſemblables: Il redreſſe les dents mal rangées; il les ôte avec dextérité, & fait e ce qui a rapport à ſon Art. Le prix de chaque râtelier ſera en raiſon de la quan dents, & ſera toujours très-raiſonnable; il prendra des Maiſons à l'année. Il dans le* Korte-Leidſche Dwars-ſtraat, No. 71.

Il a plu à l'Etre-Suprême de retirer à lui, aujourd'hui, notre chère & unique Fille STANCE VAN DER SPYK, *décédée à l'âge de* 18. *ans à-peu-près, par ſuite d'épuiſement de forces & de Fièvres.* LA HAYE, le 5. Mai 1803.

(Signé) J. A. VAN DER SPYK. A. G. A. VAN DER SPYK, née GOR

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 10. Mai 1803.

DE HAMBOURG, *le* 3. *Mai.* Il y a des Lettres de *Pétersbourg* du 15. de ce mois, où l'on abandonne de nouveau l'espoir de voir la Paix conservée dans le *Nord* de l'*Europe*. Déjà les Troupes *Russes* se mettroient en marche dans trois jours pour les Frontières de la *Suède*, aux ordres du Général *Michelson*: l'Empereur lui-même avoit résolu de suivre l'Armée, avec le Général *Hollandois*, *van* [illegible]: L'Amiral *Tschitschagoff* avoit pris le Commandement des Forces Navales. [illegible] que sérieux que soient ces préparatifs de Guerre, il faut encore espérer, que l'Empereur *Alexandre* se laissera desarmer par les propositions *Suédoises*, avec lesquelles un [illegible]rier du Chargé-d'affaires *Russe* à *Stockholm*, & un Courier de la Cour de *Suède*, partis le 13. & le 14. de ce mois pour *Pétersbourg*. Au moins on se flattoit à *Stockholm*, que ces propositions étoient de nature à promettre infailliblement une réconciliation heureuse entre les deux Monarques.

DE RATISBONNE, *le* 28. *Avril.* La Ratification Impériale du *Conclusum* de l'*Empire* du 24. Mars, annoncée à la Commission de l'Empereur près la Diète la semaine passée, lui est arrivée hier à 7. heures du matin. Un Courier *François*, que le Citoyen *La*[illegible] reçut de *Vienne* il y a trois jours, devoit sans doute prévenir les Ministres Médiateurs de la maturité des résolutions Impériales & de leur tendance. Cependant le Décret même, qui contient ces résolutions, n'a été signé par l'Empereur que le 25. de ce mois. Aussi-tôt qu'il est parvenu jusqu'à la Commission Impériale à *Ratisbonne*, celle-ci s'est empressée de le transmettre au Directoire de la Diète, dans la journée même: ainsi ce Directoire a pu le porter, dès aujourd'hui, à la connoissance des trois Collèges de l'*Empire*. On sçait donc enfin, que l'Empereur a persisté dans sa manière de considérer les choses, & n'a ratifié qu'avec des réserves la dernière Rédaction du *Plan d'indemnité*. Sa Majesté a séparé soigneusement dans sa pensée cette dernière Rédaction, qui date du 27. Février, de celle du 23. Novembre, à laquelle Elle s'étoit engagée, par la Convention de *Paris* du mois suivant, de donner son adhésion: Elle n'a adhéré dans le fait qu'au premier Projet, & cela encore en rappellant expressément les clauses convenuës avec le Gouvernement *François* en faveur de sa Maison, ainsi que les restrictions du *Conclusum* de la Diète pour mettre la Constitution du Corps *Germanique* à l'abri de nouvelles atteintes. L'arrangement des Votes dans le Collège des *Princes*, qui a été introduit le 25. Février dans le *Plan d'indemnité*, en est comme ôté de nouveau par l'Empereur, qui réserve cet objet à une délibération particulière de l'*Empire*, à laquelle il invitera sous peu la Diète par les voyes usitées. On est justement curieux de connoître les effets de cette dernière restriction Impériale, qui est contraire aux voeux des Puissances Médiatrices & à ceux de la Majorité actuelle des Etats *Germaniques*. En attendant, nous ferons connoître la teneur même du Décret remarquable de S. M. Impériale, tel qu'il a été communiqué hier au Directoire de l'*Empire*, & aujourd'hui par celui-ci à la Diète.

DÉCRET *de Commission Impériale du* 27. *Avril* 1803, *dicté le lendemain par le Ministre de l'Electeur-Archichancelier, concernant la Ratification donnée par l'Empereur à l'*Avis *de l'*Empire *du* 24. *Mars sur le* Conclusum-général *de la* Députation *du* 25. *Février.*

„ Le Principal-Commissaire de S. M. Impériale-*Romaine* près la présente Diète de l'*Empire*, Prince de LA TOUR ET TAXIS, aux Envoyés des Electeurs, Princes & Etats."

„ La *Députation-Extraordinaire* de l'*Empire*, nommée pour l'exécution des Articles V. & VII. du Traité de Paix de *Lunéville*, ayant terminé l'oeuvre qui lui avoit été confiée, & les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire *Germanique* en ayant demandé la confirmation par leur *Conclusum* commun du 24. Mars; S. M. l'Empereur, dans sa sollicitude paternelle pour le maintien du repos de l'*Allemagne*, ne veut pas tarder à donner, d'après la mesure de ses devoirs, la sanction légale à cette oeuvre si importante par sa nature & par ses suites."

„ Le but, vers lequel son attention se dirige dans ce moment décisif, consiste à concilier, autant que possible, l'accomplissement des obligations que l'Empereur & l'*Empire* se sont imposées, soit, d'une part, avec le maintien de la Constitution *Germanique*, soit, de l'autre, avec les égards que S. M. a eus pour les propositions des deux hautes Puissances Médiatrices, ainsi que pour les voeux & le contentement des Etats de l'*Empire*."

„ C'eſt ce même but, qui a dirigé les démarches & les efforts de S. M. l'Empe
de la convocation de la *Députation* de l'*Empire*, & relativement à toutes les délibé
celle-ci. Conformément à ce but, Elle a, durant le cours de ces délibérations, appu
d'indemnité propoſé par les Puiſſances Médiatrices & adopté à la majorité des voix
putation, autant que le permettoient la teneur préciſe des Articles ſus-dits du Traité
& les bornes des Pleins-Pouvoirs de la *Députation*, qui avoient pour objet l'exé
ces Articles & le maintien de la Conſtitution dans tous les points qui s'accordent av

„ La Convention, concluë à *Paris* le 26. Décembre de l'année dernière, pro
quelle modération, & quels égards pour les Puiſſances Médiatrices & les Etats de l'
téreſſés, S. M. Impériale s'eſt efforcée de faciliter l'applaniſſement des difficultés qu
élevées, lorsque ces difficultés avoient leur origine dans la défenſe des intérêts lé
ſa Maiſon. Dans cette Convention, Elle a étendu volontairement les obligations
de *Luneville*, & Elle a reſtreint, autant qu'il étoit poſſible, l'indemnité complet
partenoit à un des Princes de ſa Maiſon. S. M. Impériale a montré à-la-fois les m
poſitions & facilités relativement aux autres propoſitions, qui ont été ajoutées
mene au *Plan d'indemnité*, & qui n'émanoient pas de la baſe d'indemniſation ad
qui ne s'accordoient pas avec la Conſtitution intérieure du Corps *Germanique*:
ſous le rapport de ces propoſitions que S. M. Impériale s'eſt déterminée, par les m
tifs de condeſcendance, à promettre ſon adhéſion, dans la Convention ſus-mentio
Concluſum de la *Députation* du 23. Novembre de l'année dernière, en ſe réſervant
formellement tous les droits conciliables avec le *Plan d'indemnité*, qui lui appar
tant comme Chef-Suprême de l'*Empire* que comme Souverain de ſes Etats-Hér
N'ayant eu, dans cette dernière qualité, aucune part aux Indemnités pour les perte
a eſſuyées par la Guerre, Elle ne peut auſſi être aſſujettie en cette qualité aux reſtri
à ce Plan, qu'autant que le néceſſite l'exécution de la baſe générale d'indemniſation.

„ Comme enfin, après la concluſion de la Convention du 26. Décembre, il a
fait diverſes additions & changemens au *Concluſum* principal du 23. Novembre,
conſéquence la *Députation* a pris un nouveau *Concluſum* ſous la date du 25. Février
Diète, par ſa Déciſion du 24. Mars, demande l'approbation avec certaines réſerves
ment exprimées: S. M. Impériale, après avoir peſé mûrement toutes les circo
énoncées, & guidée par le ſentiment de ſes devoirs les plus chers, a réſolu de r
Concluſum de l'*Empire* mentionné plus haut de ſa ſanction ſuprême aux conditions ſuiv

„ *La Convention, concluë à* Paris *le 26. Décembre de l'année dernière, & po
connoiſſance de la* Députation, *ſera maintenuë dans toute ſa validité & force obli
d'après la teneur littérale de ſes Articles, & particulièrement en ce qui regarde le
contenuës dans l'Article* IV. *Les droits de S. M. comme Empereur & Chef-Suprême
pire, auxquels ces réſerves ſe rapportent, ſeront maintenus intacts, tant lors de l'ex
de la préſente Déciſion de l'*Empire, *que dans tous les cas futurs.* "

„ *La confirmation des Lois fondamentales de l'*Empire, *mentionnée dans le* Conclu
la Diète du 24. Mars, & particulièrement du Traité de Paix de Weſtphalie *& des Tra
ſiquens, en tant qu'ils n'ont point été formellement changés par le Traité de* Lunevil
*préſente Déciſion de la Diète, ainſi que la réſerve propoſée dans cette déciſion pour l
tion de la Conſtitution* Germanique, *dans tous les points auxquels il n'a point été ap
changement formel, & telle que cette Conſtitution exiſte juſqu'à-préſent pour les
Princes & Etats de l'*Empire, *y compris auſſi l'Ordre* Teutonique *& l'Ordre Equeſtre
ces confirmations & réſerves ſeront maintenuës & miſes à exécution.* "

„ *La difficulté, que S. M. Impériale a montrée à l'occaſion de la demande de Vol
dans le Collège des* Princes, *faite par les premières propoſitions de la* Députation,
*été levée en aucune manière par les propoſitions ultérieures, S. M. ſe voit obligée par
voirs, qu'Elle a juré de remplir pour le maintien de la Conſtitution* Germanique *& la
tection de la Religion* Catholique, *de ſuſpendre inſtantanément ſa Ratification ſur cet
& de ſe réſerver de demander par un* Décret de Commiſſion *qui ſera rendu ſans délai
ſoit pris un* Concluſum *ultérieur de l'*Empire *à ce ſujet, afin que, par des propoſitions
nables, il ſoit pourvu à ce que, comme la partie* Proteſtante *a déjà obtenu une
ſi-déciſive dans le Collège des Electeurs & dans celui des Villes, les anciens rapports e
deux Religions ne ſoient pas changés auſſi, dans le Collège des* Princes, *au point qu'il
ſulte une diſproportion qui dérange entièrement la parité des Votes.* "

„ *Relativement, enfin, aux points du dernier* Concluſum *de la* Députation, *qui doi
ſoumis à un examen & des délibérations ultérieures, tels que ceux dont il eſt fait mentio
fin des §. 2. & 39. S. M. & l'*Empire *ſe réſervent d'intervenir ainſi qu'il conviendra à ce

„ S. M. Impériale, en donnant, ſous ces conditions, ſa ſanction formelle, comm
Suprême de l'*Empire*, au *Concluſum* de la Diète du 24. Mars, ſaiſit cette occaſio
ndreſſer ſes remercîmens & ceux de l'*Empire* aux hautes Puiſſances Médiatrices, p
ſollicitude & les ſoins qu'elles ont montrés dans cette affaire importante. Elle a auſſi
rance certaine, que ces Puiſſances reconnoîtront les preuves que l'Empereur & l'*Em*

…és de leurs égards pour leurs vœux & leurs propositions amicales, & que l'œuvre des … ainsi terminée, se trouvera assurée & affermie de la manière la plus durable." … Principal-Commissaire Impérial renouvelle aux Envoyés assemblés l'assurance de son … & de sa bienveillance." (*Signé*) CHARLES, *Prince de* LA TOUR ET TAXIS.

FRANCFORT, *le* 4. *Mai.* La Nouvelle de la sanction du principal contenu du *Dédommagement* par l'Empereur s'est répandue avec célérité dans tout l'*Empire*. Elle a … sur-tout par des Couriers extraordinaires aux nouvelles Cours Electorales de … *Carlsruhe* & *Cassel*. Sur-le-champ le Duc de *Würtemberg*, le Margrave de … le Landgrave de *Hesse-Cassel* ont pris le titre d'Electeur de l'*Empire*. A *Stuttgard* en particulier tout étoit préparé pour ce changement: Un Edit Ducal du 4. Avril … réglé déjà d'avance ce changement, & fixé même au 6. Mai la Fête, qui devoit le … dans tout le Pays. Les dispositions de cet Edit ont commencé à être exécutées … Avril, lorsqu'elles ont été confirmées par un Manifeste Electoral *Würtembergeois*, … sur la Ratification Impériale des nouveaux arrangemens en *Empire*. On avoit cru, … cette Ratification seroit attendue par les *François* pour évacuer le *Brisgau*, & que … une Ratification limitée, comme l'est la présente, pourroit les y retenir. Cependant cette dernière supposition du moins semble avoir été sans fondement: Les Troupes … ses, qui depuis la Paix de *Lunéville*, & ainsi depuis deux ans, continuoient à … *Fribourg*, Capitale du dit Pays, l'ont quittée entièrement le 26. Avril. Le 3me … on de la 16me Demi-Brigade & un Détachement d'Artillerie, qui y restoient, en … partirent le matin du dit jour, prenant la route de *Hüningue*. Relativement à l'Administration publique dans le *Brisgau* ainsi que dans l'*Ortenau*, il a été conclu un Arrangement entre l'Empereur, le Duc de *Modène* & l'Archiduc *Ferdinand*, suivant lequel … gence & les Collèges de Justice supérieurs de l'*Autriche-Antérieure* conserveront … nouvelle disposition leur organisation actuelle, & continueront leurs fonctions, … les Possessions restées en *Souabe* à la Maison d'*Autriche*, que dans celles qui en … détachées pour indemniser le dit Duc, avec la seule différence, que les affaires, … les premières, seront expédiées au nom de S. M. Impériale, & les autres … du Duc de *Modène* & de l'Archiduc *Ferdinand*, son Beau-Fils & Administrateur … s, sous la direction de Mr. de *Greifenegg*, comme Commissaire du Duc.

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *jusqu'au* 15. Floréal (5. *Mai.*)

"Il est vrai, que l'Ambassadeur d'*Angleterre* n'a pu obtenir d'abord du Gouvernement … toutes les explications désirées, qu'en conséquence il a demandé ses Passeports … 2. *Floréal* (2. Mai,) & qu'il faisoit le lendemain toutes les dispositions pour … la nuit suivante: Mais encore le Public, qui en effet le croyoit parti hier, s'est … agréablement surpris aujourd'hui, en apprenant la prolongation du séjour de … ssadeur dans cette Capitale, & par conséquent la continuation des Négociations … "Mylord *Whitworth* (dit le *Publiciste* dans sa Feuille de ce jour) avoit annoncé son départ comme fixé pour Mercredi à 5. heures du matin; cet Ambassadeur a … gé de résolution, & l'on ne dit pas si ce délai aura un terme prochain. Quelle … soit la cause de ce nouvel incident, il est impossible de n'en pas concevoir quelque … espérance pour la conservation de la Paix." Comme pour donner à cette espérance … un motif nouveau, le même Journal, interrompant le silence gardé constamment ici … voyage du *Premier-Consul* dans la *Belgique*, ajoute, "que les préparatifs de ce … ge se continuent, malgré les nuages qui obscurcissent l'Horizon Politique." Le … de Mylord *Whitworth* suspendu, on dit pour six jours, le rappel du Général *Andréossi*, qui avoit été la suite de la première détermination de l'Ambassadeur *Anglois*, a … ntremandé aussi. Le projet de l'envoi du Général *Lauriston* en *Angleterre*, quoique … conçu, a été abandonné, en même tems que celui de transférer à *Londres* le siége … gociations. Celles-ci, à ce qu'on assure, roulent sur ces trois dernières demandes … Gouvernement *Britannique*; que le *Premier-Consul* consente à ce que les *Anglois* … ent en l'Isle de *Lampedouse* sur la Côte de *Tunis* en regard de *Malte*; qu'il permette aux Troupes *Britanniques* de continuer à garder *Malte* même pendant les dix premières années; qu'enfin il fasse évacuer entièrement aux Troupes *Françoises* le Territoire … publique *Batave*. Les mêmes personnes, suivant lesquelles ce sont-là les points … tion & rien davantage, supposent aussi au Gouvernement *François* de l'hésitation … dre affirmativement, à la première demande, parce que l'Isle de *Lampedouse* n'appartient pas à la *France*; à la seconde, parce qu'il faudroit le concours de toutes les

Puissances-Contractantes du Traité d'*Amiens* & de celles garantes des stipulatio
gard de *Malte*; à la troisième, par ce qu'on veut voir premièrement toutes le
tions de la Paix accomplies par-tout. Les Fonds se ressentent peu de la crise
ment: Le dernier prix des 5. *p. c. cons.* est 53. Fr. 10. Cent. Le *Corps-Législat*
nuë tranquillement ses délibérations. Voici la Suite de l'Exposé, qu'un Orateur
vernement a fait aux Législateurs, le 8. de ce mois, des motifs du Projet de
l'ouverture d'un Canal entre *Charleroy* & *Bruxelles*. "

„ Le Canal projetté traverse un Pays riche en Mines de Houille, qui s'exploitent
environs de *Charleroy*; plusieurs fosses même sont ouvertes sur la direction du C
jetté. Les Houilles des Minières abondantes, situées dans les Bois de *Marmiont*,
Bellecour & de *Hudieng*, se rendront par terre jusqu'à *Seneff*, où elles s'embarquero
Canal pour être transportées à *Bruxelles*, & de-là dans tous les Départemens envir
en *Hollande*. Mais, quelqu'important que soit ce premier résultat de l'Entreprise,
CITOYENS LÉGISLATEURS, fixer particulièrement votre attention sur celui
conséquences sont beaucoup plus frappantes, & dont les avantages sont en quelque
calculables; enfin, sur celui qui naîtra de la possibilité de transporter à *Anvers*,
de huit jours de Navigation, tous les Charbons de terre extraits de ces Minières:
bustible, expédié d'*Anvers*, où il sera parvenu à si peu de frais, se vendra
Ports de *France* à un prix égal & peut-être inférieur à celui des Charbons tirés d'*A*
re, qui ne doit également la faculté de nous les apporter à si bon compte qu'à la co
de Canaux, que l'industrie privée & la plus brillante de toutes les spéculations a fai
pour porter à *Manchester* & à *Liverpool* les produits de ses Mines les plus abondan

„ Le Canal projetté offrira de plus un débouché commode & facile aux pierres de
Carrières d'*Acquesnes*, de *Feltin*, des *Ecauffines* & de *Clabeck*; aux Marbres exploit
bords de la *Sambre*, au-dessous de *Maubeuge*; aux pavés de la Carrière de *Quen*
aux briques, aux carreaux de terre cuite, qui pourront se fabriquer sur ses bords,
recherchés & demandés par les *Hollandois*. Les bois de construction des Forêts de
nes & du Département du *Nord*, prendront la même route pour aller approvisionner
d'*Anvers*. Les Manufactures de clouterie, établies dans les environs de *Charleroy*
travaillent, soit pour le service de la Marine, soit pour le Commerce de nos Colonie
dront, ainsi que les Verreries qui existent déjà dans le voisinage de cette Ville, de
sement & une activité nouvelle. "

„ On peut ajouter encore à tous ces avantages Commerciaux, ceux qui résulteroi
Canal pour l'Agriculture, par la facilité du débouché ouvert aux Engrais qui iroient
mer à *Bruxelles*, & celle du retour des engrais que les Cultivateurs tireroient de cette grand

„ Enfin, sous le point de vuë Militaire, un Canal, qui ouvre une communicati
la *Sambre*, la *Meuse* & l'*Escaut*, est d'une importance extrême, & le deviendro
plus, si, dans la suite des opérations qui restent à faire, on reconnoissoit la poss
conduire, du point de partage des eaux, une branche du Canal à *Mons*. "

De BRUXELLES, *le* 15. Floréal (5. *Mai.*) L'Aide-de-Camp du *Premier*
le Chef de Brigade *Lacuée*, après s'être acquitté d'une mission particulière dans
Walcheren, & avoir visité d'autres parties de la République *Batave*, s'étoit rendu a
tières de la *Westphalie*, afin d'y achever de remplir ses Instructions: Retournant à
à *Paris*, cet Officier a passé avant-hier par *Bruxelles*. Les mouvemens des
Françoises ne cessent point sur les Frontières *Bataves*, depuis l'*Escaut* jusqu'a
On s'attend même au Quartier-Général à *Breda*, d'un instant à l'autre, à recev
dre de transférer celui-ci dans une autre Place. D'un autre côté, la marche de
pes par les Départemens-réunis continuë toujours. La 21me Demi-Brigade, q
toutes les Campagnes d'*Egypte* & avec grande distinction, descend la *Meuse* en
ment, & doit être suivie dans cette direction par d'autres Corps. Avant-hi
midi le 4me Régiment de *Hussars* est entré à *Bruxelles*, & en est reparti le lende
matin pour se rendre d'abord à *Cleves*, où il recevra des ordres ultérieurs; & en
annonce aussi, que de nouvelles Troupes vont traverser notre Ville. Diverses
gnies du 1er Régiment d'Artillerie, arrivées également de l'Intérieur de la *Fr*
sont arrêtées dans nos Contrées; quelques Détachemens de ces Artilleurs o
voyés sur différents points des Côtes.

De LEYDE, *le* 9. *Mai.* La Malle de LONDRES du 6. de ce mois est en
cause des vents contraires: Cependant on est informé, par voye extraordinaire,
Ambassadeur *François* à quitté *Londres* Vendredi, mais qu'il s'est arrêté à *Douvres*.

A LEYDE, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune*.